

Concours ENM
1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} concours

SESSION 2024

Épreuve de connaissance et compréhension
du monde contemporain

Corrigé du sujet : Le péril numérique.

Présentation du sujet

Particulièrement dans l' « air du temps » ce sujet est classique aussi bien dans le fond que dans la forme. Il n'a rien de très surprenant et ne devrait pas, en soi, être déstabilisant.

Au-delà de son attache à l'actualité, ce sujet renvoie à des questionnements philosophiques traditionnels liés aux rapports entre l'Homme et la technologie, les risques liés au progrès, le rôle de l'Homme dans le changement... Toutefois, il convient de bien comprendre le sujet qui est proposé et de ne pas en faire un prétexte à la récitation de connaissances connexes. Il s'agit ici de traiter du péril numérique. Ceci implique d'abord de questionner cette notion et d'en proposer une définition précise mais surtout, personnelle et opérante. De plus, il s'avère impossible de proposer un plan (trop) classique sous forme de oui/non (à la fois artificiel et inutile mais souvent rassurant). Ici, le postulat est de considérer que le numérique est un péril. Il convient donc de s'appuyer sur cette réalité, en la discutant sans la nier ou la remettre en cause, pour la caractériser et réfléchir aux modalités permettant de réduire ce péril. Le risque serait donc de trop « sortir » du sujet en proposant de prouver que le numérique n'est pas un péril. Là est la difficulté, questionner sans tout remettre en question.

Corrigé

« Là où croît le péril, croît aussi ce qui sauve » considère le poète allemand Friedrich Hölderlin. La réalité n'a cessé de lui donner raison et notre contemporanéité, soumise au changement et à l'incertitude de son avenir, renforce ce constat. A dire vrai, il semble qu'un double mouvement soit toujours à l'œuvre, comparable à celui que Schumpeter avait théorisé en économie sous l'expression de « destruction créatrice ». Après chaque catastrophe surgit un moyen d'éviter la prochaine, après chaque crise économique surgit une nouvelle réglementation afin d'éviter la survenance de la prochaine, contre tout virus croît l'espoir d'un vaccin. Cette vision salvatrice du monde que conçoit Hölderlin se révèle être profondément Hégélienne et répond à son approche du changement dans laquelle toute action provoque une réaction contraire. Voilà ce que Hegel appelle dialectique et qui est souvent résumé en trois temps, affirmation, négation et négation de la négation. Cette vision illustre parfaitement le rapport à notre société contemporaine et plus globalement au progrès. Une découverte apparaît et porte en elle espoir et changements, face à cela des mouvements de contre réaction s'organisent pour la nier ou *a minima* l'encadrer, permettant ainsi de se prémunir contre des effets néfastes. Mais, ce faisant, de nouveaux risques apparaissent et renforcent

plus encore le péril initial. De fait, là où croît le péril, croît aussi ce qui sauve mais, là où croît ce qui sauve, naît un nouveau péril.

Il en va ainsi de la révolution, sans doute la plus marquante de notre siècle, le numérique. Pour le dire autrement, le XXIème siècle est celui qui a vu naître et se développer un processus de virtualisation du réel, de dilution de la réalité, d'affirmation de la machine contre l'homme. Le numérique a saisi nos existences, nos destins, nos illusions. Il constitue une opportunité formidable de mise en contact des individus, mais s'avère être aussi une cause d'isolement. Le numérique rapproche autant qu'il éloigne, facilite autant qu'il complexifie, sauve autant qu'il détruit. Toutefois, il n'est pas un danger en soi. D'ailleurs, le sujet n'aborde pas la notion de danger mais bien celle de péril. C'est sans doute l'étymologie de ce terme qui révèle sa signification profonde et nuancée. Le terme péril est issu du latin *periculum* qui signifie expérience ou épreuve. La notion de péril numérique renvoie donc à l'infinité d'effets, plus significativement négatifs, auxquels cette technologie nous soumet. Certes, le numérique constitue un péril contemporain, mais il est aussi un horizon indépassable de nos sociétés contemporaines et il n'est nullement question de l'annihiler, mieux, il est fondamental de l'utiliser pour trouver les remèdes qui agiront sur lui-même. L'idée d'un péril numérique rapportée à la phrase du poète Hölderlin nous revoie à l'image mythologique du Roi Mithridate qui, conscient de vivre dans une réalité où les empoisonnements étaient légions, s'administrait de légères doses de poisons à des fins d'immunité. Sans doute est-ce le même procédé qu'il convient de retenir pour se prémunir de ce péril numérique. Nos sociétés sont trop avancées pour ne plus recourir au numérique qui constitue la colonne vertébrale de l'immense majorité des sociétés développées. Il s'agit donc de l'utiliser contre lui-même afin de mesurer les effets négatifs qu'il fait naître et ainsi de faire croître ce qui sauve. Au final, le péril numérique interroge nos sociétés contemporaines sur le degré de liberté auquel elles consentent et sur le niveau d'exposition au risque qu'elles sont prêtes à concéder pour continuer à utiliser et à développer de nouvelles technologies. Il devient alors nécessaire de mettre en péril ce péril pour faire naître les conditions de possibilité d'une cohabitation pacifique entre le numérique et les principales valeurs qui constituent le fondement indestructible de nos sociétés. Il s'agit fondamentalement d'éviter la dilution de l'humanité par la technologie.

Si le numérique a simplifié la vie quotidienne, il a complexifié nos existences et les a soumises à de nouveaux enjeux (I), ce faisant et parce qu'il est une réalité indépassable, il convient d'adapter le numérique aux exigences particulières de nos sociétés démocratiques contemporaines (II).

- I. **En virtualisant le réel, le numérique a permis de raccourcir le temps et l'espace qui constituaient des contraintes indépassables de l'humanité, ouvrant ainsi un champ considérable de possibles. Toutefois, la révolution numérique a entraîné avec elle une multitude de changements brutaux révélant la faiblesse de nos sociétés.**

S'il existait un facteur commun à l'humanité, assurément il s'agissait du temps et de l'espace. Or, le numérique a disloqué ce cadre fragilisant ainsi les individus autant que les structures sociales.

- A. **La révolution numérique a positionné l'humanité dans une nouvelle réalité qui, en abolissant le temps et l'espace, a largement fragilisé l'Homme.**

Les paysages, le cycle des saisons, les naissances et les décès, tout témoigne de la confrontation de deux phénomènes complémentaires, le temps et l'espace. Au-delà de la réalité physique et mathématique qui a particulièrement occupé Newton dans *Les Principes mathématiques de la philosophie naturelle*, et qui l'a conduit à considérer le temps et l'espace comme des « absolus », d'autres philosophes considèrent le temps et l'espace non comme des absolus, mais plutôt comme des vérités subjectives, comme on pourrait le percevoir chez Leibniz. Le numérique vient bouleverser ces approches en disruptant le cadre classique de l'espace et du temps, en virtualisant la réalité. Depuis l'avènement et le développement des technologies numériques, l'humanité a été confrontée à une distorsion et une accélération du temps, ou plus précisément de sa perception. Les travaux de Virginie Van Wassenhove ont pu, notamment par l'usage de la magnétoencéphalographie, démontrer que le temps perçu semble globalement s'accélérer par les usages du numérique. Ce temps accéléré est aussi un temps concurrencé. Pour le dire différemment, le numérique a permis de se débarrasser de tâches fastidieuses et chronophages, mais le temps ainsi gagné ne doit pas être perdu. De fait, de nouvelles tâches apparaissent. Les sollicitations sont multiples et simultanées comme en témoignent les messages instantanés et les diverses notifications qui sont reçues fréquemment ou encore les successions de courriels. Il en ressort un phénomène qualifié d'« asynchronisme » ou encore de « multitasking » pour qualifier ces interruptions permanentes. Le temps accéléré par le numérique fait donc apparaître un nouveau péril, celui de la sollicitation permanente et donc de l'intranquillité. En outre, l'espace se voit aussi disloqué. La technologie du *metavers* et des casques de réalité augmentée permettent de fabriquer des espaces virtuels dans lequel l'Homme peut accomplir des tâches, et en un sens,

vivre. Une dissonance cognitive peut alors se créer empêchant l'Homme de savoir ce qui est réel et ce qui relève du virtuel. L'une des dimensions de ce péril numérique réside dans un brouillage des frontières entre temps et espace puis entre réalité et virtuel qui conduit l'Homme à un vertige de l'existence. Le phénomène est amplifié par les réseaux sociaux qui, par les interactions multiples qu'ils permettent, accentuent le phénomène de réalité parallèle. Toutefois, si les Hommes se voient changés par ces phénomènes, force est de constater qu'il en va de même pour les structures de nos sociétés.

B. Au-delà des individus, le numérique a fait naître un ensemble de nouvelles fragilités qui questionnent aussi bien notre modèle sociétal que notre organisation politique.

L'atténuation voire la disparition de nos références traditionnelles comme l'espace et le temps voient leurs effets se propager au-delà des individus. L'homme contemporain n'est évidemment plus le citoyen grec de l'Antiquité, mais, sans doute n'en a-t-il jamais été aussi éloigné qu'aujourd'hui. Les structures de nos sociétés contemporaines démocratiques ont été modifiées par l'émergence du phénomène numérique. Effectivement, ces technologies ne sont pas seulement des outils, elles constituent de véritables objets culturels et favorisent de nouveaux rapports au monde. Aujourd'hui, ces outils permettent l'existence technique d'une Démocratie participative car l'expression du suffrage et même l'expression citoyenne sont facilitées par ce type de technologie. Pourtant, il n'en est rien. Au contraire, les taux d'abstention aux différentes élections témoignent d'un recul sans cesse plus vif de la participation citoyenne. Cette « démocratie numérique » longtemps analysée positivement révèle une réalité plus nuancée. A la participation démocratique se substitue une démocratie d'opinion qui trouve à se matérialiser à travers les réseaux sociaux ou divers canaux de communication comme des groupes *whatsapp* qui permettent d'organiser des communautés autour d'un sujet particulier. Ce faisant, en se regroupant par affinités, les individus perdent en confrontation d'idées au profit de la confortation d'opinions. Nos sociétés remplacent progressivement la notion d' « ensemble » par la notion de « communauté » ce qui conduit à une fragmentation des structures sociétales. Plus encore, émerge une transformation radicale du débat public qui s'appuie sur l'espace ouvert, sur l'Agora, que constitue internet. Par le jeu de différents algorithmes, certaines informations revêtent une importance singulière et se distinguent des autres conduisant à ce que Loveluck qualifie de « libéralisme informationnel ». Ceci favorise une libération des subjectivités et peut conduire à de nouvelles formes d'actions sociales bénéficiant des potentialités inédites d'organisation que permet le numérique. Tel fut

le cas dans les mouvements sociaux des « Printemps Arabes » ou plus récemment lors du « mouvement des tournesols » à Hong-Kong. L'un des périls que favorise le rôle du numérique dans les questions politiques est celui de la mise sur agenda de certaines questions qui émergent particulièrement en raison de la programmation d'algorithmes, lesquels ne sont pas encadrés. Se pose alors, naturellement, la question toujours plus prégnante des influences étrangères et donc de la souveraineté numérique.

Qu'importent les périls que nous avons pu évoquer ici, il apparaît inconcevable de se passer de ces technologies. Il convient donc de penser les modalités d'usage du numérique afin d'en tirer le plus grand profit et de se départir autant que possible de ses coûts.

II. Horizon indépassable de nos sociétés contemporaines, le numérique constitue une réalité incontournable qui innerve chaque secteur de notre monde. Se prémunir contre le péril numérique ne peut consister en l'anéantissement de cette technologie, mais plutôt en une recherche vertueuse de voies de cohabitation.

Phénomène global, le numérique est devenu au même titre que l'espace et le temps, une réalité de notre monde. Il est donc nécessaire de le réguler afin de limiter ces effets néfastes sur les êtres comme sur les choses.

A. Si périlleux qu'il puisse être, le numérique fait partie intégrante de l'époque contemporaine et ne semble pas devoir être relégué à brève échéance tant il innerve chaque once de nos existences.

Dans *Le populisme au secours de la Démocratie ?* paru en 2021, Chloé Morin considère dans le chapitre « séparatisme : le péril numérique » que « le plus grand pays du monde est virtuel. Et ce n'est pas une démocratie. Au dernier trimestre 2019, Facebook comptait 2,45 milliards d'utilisateurs dans le monde. Chaque jour, plus d'un Français sur trois se connecte sur cette plate-forme. En 2019, notre pays comptait 35 millions d'utilisateurs, et l'Europe 387 millions ». Plus qu'un pays, le numérique est un continent et il est aujourd'hui profondément ancré dans notre contemporanéité et notre quotidien. Plus de 60% de la population a aujourd'hui accès à internet et dans les pays développés la proportion augmente

à 90% et jusqu'à plus de 93% en Norvège. Il en résulte un monde connecté et interconnecté qui n'est plus en mesure de se passer de cette technologie numérique et de toutes celles qui lui sont directement ou indirectement connexes. Le phénomène de dépendance s'accroît plus encore avec le développement récent de l'Intelligence Artificielle qui vise à substituer l'intelligence humaine pour favoriser l'accomplissement de tâches complexes. Un autre péril se développe à la suite du numérique, il est d'ordre environnemental. En 2019, d'après le cabinet GreenIT, l'empreinte environnementale du numérique mondial est impressionnante : 6.800 térawatt-heures d'énergie consommée, 1 400 millions de tonnes de gaz à effet de serre émis, 7,8 millions de m³ d'eau douce utilisés. Il est incontestable qu'un péril environnemental est causé par l'usage massif et continu du numérique. Ceci est d'autant plus renforcé que chaque facette de l'existence des individus dans les pays développés est liée à l'usage du numérique. Cette extension de l'utilisation de cette technologie renforce son caractère irréversible tout en accentuant ces effets néfastes. Ne pouvant se séparer du numérique, les sociétés contemporaines sont contraintes à en réguler l'utilisation.

B. Comme toute technologie livrée à elle-même, le numérique pourrait entraîner des effets délétères. Mais, il est possible de s'en prémunir en trouvant un *modus vivendi* garant d'un équilibre entre progrès et protection.

Le numérique n'échappe pas aux questions plus générales relatives à l'encadrement des nouvelles technologies et du progrès scientifique. Déjà, le Gargantua de Rabelais écrivait à son fils Pantagruel la célèbre maxime « science sans conscience n'est que ruine de l'âme ». Il en va de même avec le numérique qui deviendrait périlleux dès lors que son usage en serait totalement dérégulé. Et pourtant, le concept de liberté est indissociable de l'usage du numérique. Effectivement, comme indiqué plus haut, en abolissant le temps et l'espace, le numérique défait les principales contraintes applicables à l'Homme. Il s'agit donc d'encadrer sans dénaturer ou pour le dire autrement, de trouver les modalités d'une cohabitation positive entre le progrès apporté par le numérique et la protection nécessaire des individus. Les débats récents sur l'exposition des mineurs aux écrans participent de ce mouvement. Outre la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données, d'autres initiatives législatives apparaissent comme la loi du 21 mai 2024 portant sur la régulation de l'espace numérique, qui comprend des mesures qui permettront de sécuriser certains usages d'Internet et, ainsi, mieux protéger les citoyens français, notamment les plus jeunes, et les entreprises en ligne. Pour autant, il convient de ne pas confondre péril numérique et enjeux du numérique. La Mettrie, dans la lignée de Descartes, s'intéressait aux hybridations entre les

hommes et les machines ouvrant la voie aux conceptions contemporaines de l'homme-augmenté. Il convient de s'intéresser à ce concept car si l'homme est augmenté dans ses capacités, il en ressort profondément diminué dans son humanité posant à nouveau la question d'une recherche incessante d'un équilibre entre progrès technique et protection. Le numérique ne présente donc pas de péril particulier en soi, il nécessite en revanche, une régulation afin de permettre que son usage ne fragilise ni nos structures sociétales ni les individus.

Peu de révolutions technologiques ont eu un effet comparable à la révolution numérique. En touchant à la fois à l'Homme, à son environnement, à sa conception de réalités aussi fondamentales que l'espace et le temps, le numérique a pulvérisé les cadres traditionnels de nos existences. En facilitant les échanges et la connexion entre les Hommes, il a aussi isolé autant qu'il a fragilisé les sociétés démocratiques en les exposant à de nouvelles difficultés. Mais, le numérique s'est imposé comme une réalité si prégnante qu'aucun retour en arrière n'est possible, incitant donc à trouver les voies d'une cohabitation sereine entre numérique et protection de l'humanité. C'est sans doute dans ces moments de grande tension, de menaces sur nos modes de vie ou nos existences que la nécessité d'encadrer la menace devient une préoccupation centrale. Il est alors temps d'agir et d'inventer une modalité d'interaction nouvelle avec la technologie numérique. Faisons notre la recommandation de François René de Chateaubriand, écrivant dans les *Mémoires d'outre-tombe*, « le péril s'évanouit quand on ose le regarder ».